

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit :
Code du produit :

DURALAY LIQUID

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composant destiné à la fabrication de résine pour applications dentaires.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : **Reliance Dental Mfg., Co.**
Adresse : **5805 W. 117th Place, P.O. Box 38, Worth, IL 60482**
Téléphone : **708-597-6694**

Distributeur : **ProDentis**
Adresse : **Port de Bonneuil – 9 route de la Darse – 94340 BONNEUIL-SUR-MARNE**
Téléphone : **+33(0) 1 55 96 15 70**
Courriel : **info@prodentis.com**

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 800-535-5053

Société/Organisme :
Autres numéros d'appel d'urgence

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Facilement inflammable.
Irritant

2.2. Éléments d'étiquetage



Facilement inflammable



Irritant

R11
R36/37/38
R43

Facilement inflammable.
Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

S9
S16
S29
S33

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

2.3. Autres dangers

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	Nom	Classification	%
CAS: 80-62-6 EC: 201-297-1	METHYL METHACRYLATE	Xi, F R: 11, 37/38, 43 S: 2, 24, 37, 46	> 98 %

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon durant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'inhalation : Transporter le patient à l'air libre.

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser : poudres polyvalentes, dioxyde de carbone, eau pulvérisée ou brouillard d'eau, mousse

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide inflammable. Peut libérer des vapeurs qui forment des mélanges explosifs à des températures supérieures au point d'éclair. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie. La vapeur peut causer un incendie instantané. L'eau peut être inefficace. Matière est plus légère que l'eau et le feu peut se propager par l'utilisation de l'eau. Peut former des peroxydes explosifs. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et s'accumuler dans les endroits bas ou confinés. Peut polymériser explosivement lorsque impliqué dans un incendie. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Refroidir les contenants avec des quantités abondantes d'eau longtemps après que le feu soit éteint.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout ruissellement vers les égouts pluviaux et les fossés qui aboutissent aux voies navigables. Nettoyer immédiatement les déversements tout en observant les précautions dans la section équipement de protection.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec une matière inerte (vermiculite, sable ou terre), puis mettre dans un contenant approprié. Ramasser et placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Retirer toutes les sources d'inflammation. Assurer une ventilation.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver à fond après la manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Utiliser avec une ventilation adéquate. Conteneurs au sol et lors du transfert de matière. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit (liquide et / ou vapeur) et peuvent être dangereux. Conserver le récipient bien fermé. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Si la formation de peroxyde est suspectée, ne pas ouvrir ni déplacer le récipient.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter tout contact avec les matières oxydantes. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des substances incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Les installations d'entreposage et d'utilisation doivent être munies d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité. Utiliser une ventilation générale ou locale suffisante pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites admissibles d'exposition.

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	France	ACGIH	NIOSH	OSHA - Final PELs
METHYL METHACRYLATE 80-62-6	50 ppm / 205 mg/m ³ VME ; 100 ppm / 410 mg/m ³ VLCT (VLE)	50 ppm TWA ; 100 ppm STEL	100 ppm / 410 mg/m ³ TWA ; 1000 ppm IDLH	100 ppm / 410 mg/m ³ TWA

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux / du visage: Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes de sécurité selon le règlement 29 CFR 1910.133 ou la norme européenne EN166.

Protection des mains / de la peau: Porter des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Protection du corps: Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Protection respiratoire: Observer le règlement 29CFR 1910.134 ou la norme européenne EN 149. Toujours utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH ou la norme européenne EN 149 si nécessaire.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Informations générales

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	douceâtre - âcre

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH de la substance/mélange :	NA
Point d'ébullition :	100°C
Point de congélation / fusion:	-48°C
Température d'auto-inflammation :	421 °C
Point Eclair :	10.0 °C
Pression de vapeur :	28 mm Hg à 20 °C
Densité :	0.94
Solubilité:	Légèrement soluble dans l'eau.
Densité de vapeur :	3.5

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable. Cependant, peut se décomposer s'il est chauffé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le stockage à long terme, les substances avec des groupes fonctionnels semblables forment des peroxydes explosifs.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées, matières incompatibles, lumière, sources d'inflammation, exposition à l'air.

10.5. Matières incompatibles

la substance est incompatible avec des catalyseurs de polymérisation (peroxydes, persulfates), l'acide nitrique, oxydants forts, les amines, les halogènes, les bases, la lumière, la chaleur.

10.6. Produits de décomposition dangereux

monoxyde de carbone, gaz et vapeurs irritants et toxiques, dioxyde de carbone.

Polymérisation dangereuse: Peut se produire.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Yeux: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation sévère et brûlures oculaires possibles. Peut provoquer des lésions oculaires.

Peau: Peut causer une grave irritation de la peau. Peut entraîner une sensibilisation de la peau, une réaction allergique, laquelle devient évidente en ré- exposition à ce matériau.

LD50 => 5 g / kg (lapin);

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central, des dommages aux reins et au foie. Peut causer une irritation gastro-intestinale accompagnée de nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer une réaction allergique. L'exposition peut causer des maux de tête, anorexie, et l'irritabilité.

LD50 = 3625 mg / kg (souris);

LD50 = 8700 mg / kg (lapin);

LD50 = 7872 mg / kg (rat);

Inhalation: L'inhalation de concentrations élevées peut provoquer des effets sur le système nerveux central caractérisées par des nausées, des maux de tête, étourdissements, perte de conscience et le coma. Peut causer une réaction allergique des voies respiratoires. Peut causer une irritation des voies respiratoires . Peut entraîner des effets similaires à ceux décrits pour l'ingestion.

LC50 = 18500 mg/m3/2H (souris);

LC50 = 78000 mg/m3/4H (rat);

Dangers chroniques: contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite de sensibilisation et de destruction et / ou ulcération possible . Peut causer des effets sur la reproduction et le fœtus. L'exposition répétée peut provoquer des picotements dans les extrémités et d'autres anomalies du système nerveux.

Cancérogénicité: CAS # 80-62-6:

ACGIH: A4 - Non classifié comme carcinogène humain

IARC: Groupe 3 cancérogène

Epidémiologie: Aucune information disponible.

Tératogénicité: embryon ou le fœtus: Mort, inhalation-rat TCLo = 109g/m3/54M. Malformations spécifiques du développement: l'appareil locomoteur, inhalation-rat TCLo = 109g/m3/17M.

Effets sur la reproduction: fertilité: Mortalité du post-implantation, inhalation-rat TCLo = Effets 4480mg/m3/2H.

Conséquences sur la maternité: changements du cycle menstruel, inhalation-rat TCLo = 54mg/m3/24H.

Neurotoxicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: se référer à RTECS # OZ5075000 pour des informations spécifiques.

Autres études: Consulter l'article correspondant dans le RTECS pour des renseignements complets.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

Code UN : UN1247= METHYLACRYLATE DE METHYLE MONOMERE STABILISE

Classe de danger: 3

Groupe d'emballage: II

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

82 Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé des phrases R mentionnées à la section 3 :

R11	Facilement inflammable.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.